

Compte Rendu Public du

Conseil Municipal

Vendredi 10 Mars 2017



Instant de recueillement en mémoire de Martin BONNEFOY, agent communal décédé le 13 Février 2017

Approbation à l'unanimité des membres présents du Procès Verbal du Conseil Municipal du 13 Janvier 2017

1°- AFFAIRES FINANCIERES

Les Membres du Conseil Municipal ont autorisé à nouveau Monsieur le Maire à solliciter auprès de Madame la Sous-préfète d'YSSINGEAUX l'attribution de trois subventions au titre de la **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2017**:

-une subvention pour l'Extension du Pôle Médical d'un montant de 80 000.00€ au titre de la DETR ou du FSIL 2017 dans le cadre de la fiche « **Maintien et Développement des services au Public en Milieu Rural** ».

-une subvention pour l'extension de la Maison des Associations d'un montant de l'ordre de 14 300.00 € au titre de la DETR ou du FSIL 2017 dans le cadre de la fiche « **Équipements sportifs, socioculturels et socio-éducatifs** ».

-une subvention pour l'étude de faisabilité pour la Réhabilitation de la Place du Pré Clos d'un montant maximum dans le cadre de la fiche « **Ingénierie Territoriale** ».

Cette nouvelle délibération fait suite à un ajustement du coût estimatif des travaux suite à la réception de devis complémentaires et à la sollicitation de deux subventions au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local et/ou de la DETR.

Le Conseil Municipal a reconduit l'aide financière de 60€ par séjour et par élève versée aux familles domiciliées sur la commune dont le ou les enfant(s) participe(nt) à un séjour linguistique à l'étranger ou à un séjour humanitaire dans le cadre d'un projet pédagogique porté par un établissement scolaire d'enseignement secondaire. Cette allocation a été élargie aux enfants domiciliés dans la commune étudiant en enseignement supérieur et participant à un séjour à but humanitaire dans le cadre d'un stage. Il est rappelé que cette aide n'est allouée qu'une seule fois par an et par enfant et ne peut être cumulée avec une autre subvention. Cette délibération a fait l'objet de discussions quant au montant alloué dans le cadre de ces stages et a été votée à la majorité, cinq conseillers municipaux s'étant abstenus (dont un par procuration).

Les Membres du Conseil Municipal ont voté le principe de mise à disposition gratuite des locaux de l'ancienne mairie au profit de l'ADMR jusqu'au 31 décembre 2017 ainsi que le montant de la provision mensuelle des charges. Ce point a fait l'objet d'échanges relatifs au montant de facturation des charges et cette délibération a été votée à la majorité, deux vote contre (dont un par procuration) ayant été formulés.

Le Maire a été autorisé par le Conseil Municipal à signer un nouvel avenant au contrat de bail commercial conclu avec le commerce VIVAL afin de réduire le montant du loyer mensuel à 640 € Hors Taxes en vue du maintien de ce commerce alimentaire de proximité.

2°- AFFAIRES GENERALES-PERSONNEL COMMUNAL

Il a été procédé à la désignation de trois conseillers municipaux qui seront proposés à la communauté de communes « Marches du Velay-Rochebaron » afin d'assurer la fonction de Commissaires au sein de la Commission Intercommunale des impôts Directs.

Le Maire a informé le Conseil Municipal de la nécessité d'identifier les projets structurants pour la commune pour les 4 années à venir. En effet, dans le cadre des Contrats Ambition Région (CAR) et des contrats 43.11 avec le Département, il est demandé à l'ensemble des communes membres de l'intercommunalité « Marches du Velay-Rochebaron » de transmettre par le biais de la communauté de communes l'ensemble de leurs projets structurants pour les quatre années à venir susceptibles d'être inscrits dans les contrats (projets communaux et intercommunaux). A ce titre ont été évoqués divers projets : les travaux d'extension du Pôle Médical, l'implantation de colonnes enterrées pour les ordures ménagères, les travaux de revitalisation de Centre Bourg et de déconstruction de l'Ilôt Boyer-Lhermet (entraînant un réaménagement du parvis devant la Mairie), les travaux de réhabilitation de la Place du Pré Clos, les travaux de réhabilitation de la voirie et d'embellissement du Lotissement du Verdoyer, la construction d'une Halle des Sports ainsi que l'étude d'un lotissement d'accession à la propriété.

3°-PATRIMOINE COMMUNAL

Un point d'étape a été fait concernant les travaux de Revitalisation de Centre Bourg et plus particulièrement des travaux de déconstruction de l'Ilôt Boyer-Lhermet. Les travaux de désamiantage de la maison Lhermet et de l'Ilôt Boyer ayant été conclus, la déconstruction du premier bâtiment ainsi que celle du kiosque sont achevées et celle de l'Ilôt Boyer est en passe de l'être. L'édification d'un mur de soutènement a débuté et doit être à présent poursuivie.

Le projet de construction d'un immeuble de 13 logements et de 2 cellules commerciales par l'OPAC HLM doit être examiné et adopté.

Le Conseil Municipal a approuvé la participation financière à des travaux d'éclairage public devant la Mairie dans le cadre du chantier de revitalisation du Centre Bourg réalisé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Eclairage Public. La participation financière de la commune a été fixée à 55 % du coût HT global des travaux évalué à 1819.06€ H.T soit 1 000.48 €.

Dans le cadre de la mise en place des colonnes enterrées pour la collecte des déchets, les membres du Conseil Municipal ont à nouveau acté le principe de l'acquisition de la parcelle cadastrée AK 267 située Place du Pré Clos d'une superficie de 379 m² et ont fixé un nouveau prix d'achat à 38€/m².

4°- QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal a été informé de la prise de renseignements concernant la souscription éventuelle d'un emprunt concernant les travaux de revitalisation du Centre Bourg qui le cas échéant serait inscrit au Budget Primitif 2017.

Le Conseil Municipal a ensuite été sollicité pour la tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles et législatives à venir.

Il a été évoqué le recrutement d'un nouvel agent communal en remplacement d'un agent des services techniques ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} Mars 2017.

La question a été posée concernant la nature des appartements construits par l'OPAC en Centre Bourg afin de savoir s'il s'agira d'appartements à la location ou à la vente. Aucune réponse n'a pu être apportée dans l'immédiat.

Il a été également signalé la coupe des arbres par les services départementaux dans la descente de Bransac qui accentue la sensation de vide pour les conducteurs et s'avère dangereux.

5°- DECISIONS DU MAIRE

- Attribution Maitrise d'œuvre-Extension Pôle Médical
- Attribution mission SPS-Extension Pôle Médical
- Attribution mission Contrôle Technique-Extension Pôle Médical

La séance est levée à 23H55.